



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution et nuisances

Question écrite n° 65083

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la part de l'élevage dans l'émission de gaz à effet de serre. Il lui rappelle que selon un rapport de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'élevage serait responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, soit plus que les transports. Il lui demande s'il partage cette analyse et les conclusions qu'il en tire.

Texte de la réponse

L'élevage est une source directe d'émissions de gaz à effet de serre : méthane issu de la fermentation entérique des ruminants, méthane et protoxyde d'azote émis lors du stockage et de l'épandage des effluents d'élevage. Par leur consommation de céréales et de protéagineux, les animaux d'élevage sont aussi une source indirecte d'émissions de gaz à effet de serre notamment à travers la consommation d'engrais azotés pour les cultures de céréales et protéagineux destinées à l'alimentation animale ou d'éventuels changements d'occupation des sols (déforestation). Un rapport de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), daté de 2006, a mis en lumière les impacts environnementaux de l'élevage et chiffré à 18 % la part des émissions directes et indirectes liées au secteur dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Au-delà de ce chiffre, qui n'est pas exempt d'incertitude, et de la seule problématique du changement climatique, la réflexion sur l'avenir des différentes filières d'élevage doit aussi tenir compte de leur impact économique, territorial et environnemental. Les problématiques d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité, d'entretien des paysages ne peuvent être laissées de côté. Le défi alimentaire, hausse de la population mondiale et hausse concomitante de la consommation moyenne de produits animaux par personne, est aussi un élément majeur de la réflexion. Des équilibres sont à trouver entre les différents enjeux alimentaires, économiques et environnementaux, et entre les différents modes de production. Ainsi, les élevages intensifs (de granivores par exemple) ont l'avantage d'émettre moins de gaz à effet de serre par kilogramme de viande produit. Inversement, les élevages herbagers extensifs sont indispensables dans certaines régions, à la fois pour maintenir une activité économique et des terroirs vivants d'une part, et pour préserver l'environnement, d'autre part à travers les nombreuses aménités positives des surfaces en herbe (stockage de carbone dans les sols, qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, ouverture et entretien des paysages, protection contre les incendies en zones sèches...). Dans chaque territoire, les modes de production devront s'adapter aux potentialités du milieu (sol, climat, relief, vulnérabilité du milieu, disponibilité en eau...).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65083

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11278

Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 537